

COVID-19: un système de santé plus résilient

Avancer ensemble

En comparaison internationale, la Suisse a bien relevé le défi posé par le COVID-19. Notre système sanitaire a tenu le coup. Les capacités de lits en soins intensifs ont pu être augmentées. Ses limites n'ont jamais été approchées. Si des corrections doivent certes être apportées, notamment dans le domaine de l'approvisionnement en médicaments et matériel médical, de la numérisation, de la gestion des données et de la flexibilisation des capacités hospitalières, l'heure n'est pas aux révolutions. Les travaux sur les importantes réformes actuellement en cours, en priorité le financement uniforme de l'ambulatoire et du stationnaire, doivent reprendre et avancer rapidement.

1. Défis

- › Dans le domaine stationnaire, plus de flexibilité est nécessaire afin de pouvoir rapidement augmenter le nombre de lits en soins intensifs en cas de crise.
- › La question de la répartition et du financement des coûts liés à la pandémie a fait couler de l'encre durant toute la période de la crise. Le système de franchises a fait l'objet d'attaque de nature idéologique.
- › La sécurité d'approvisionnement en matériel médical et de certains médicaments dont le brevet est arrivé à expiration n'était pas pleinement garantie. La question des stocks obligatoires et du respect des recommandations inscrites dans le plan de pandémie doit être étudiée.
- › La crise du COVID-19 a confirmé le retard inquiétant pris par la Suisse en matière de numérisation de son système sanitaire.
- › Les confusions en matière de gestions et publications des données doivent être éliminées. La Suisse n'a pas été un exemple dans ce domaine.
- › Le système de santé suisse a besoin de frontières ouvertes pour les marchandises et les travailleurs, ceci aussi en période de crise.
- › Le COVID-19 ne doit pas servir d'excuse pour bloquer toute tentative de réformes dans le domaine de la santé. Les travaux visant à freiner la hausse des coûts doivent reprendre rapidement.

2. Interventions parlementaires déjà déposées par le PLR

- › Dans sa motion [20.3243](#), le groupe libéral-radical revendique une accélération du processus de numérisation de notre système de santé. Le dossier électronique du patient doit devenir la norme. La télémédecine est facilitée. La correspondance entre acteurs de la santé doit se faire de manière numérique. Le recours à des applications permettant le suivi de son état de santé est encouragé. La commande en ligne de médicaments est simplifiée. Cette motion doit encore être adoptée par le Parlement.
- › Dans son postulat [20.3241](#), le groupe libéral-radical demande au Conseil fédéral qu'il définisse clairement quels médicaments, vaccins et matériel médical sont essentiels dans une situation d'urgence sanitaire. Des mesures permettant d'assurer leur approvisionnement devront ensuite être présentées au Parlement. Les options vont d'un renforcement de la coopération européenne pour la production à

la conclusion de mandats avec des entreprises suisses, en passant par la possibilité d'accroître le volume des stocks obligatoires. Ce postulat doit encore être adopté par le Parlement.

- › Pour ce qui est du personnel soignant, la crise du COVID-19 a conforté le PLR dans sa position ([réponse de consultation](#)). Le besoin d'agir est réel. Les Libéraux-Radicaux s'engagent pour un contre-projet à l'initiative sur les soins infirmiers, avec une offensive de formation et l'octroi de la possibilité de facturer certaines prestations directement à la charge de l'assurance de base sous certaines conditions.
- › Dans son papier de position « [Nouvel élan pour le système de santé suisse](#) », le PLR a présenté les grandes lignes de sa politique sanitaire. Celles-ci restent plus valables que jamais après la crise du COVID-19, si nous voulons conserver un des meilleurs systèmes sanitaires au monde.

3. Nos revendications à moyen et long terme

- › **Capacités** : la capacité de lits en soins intensifs doit pouvoir être rapidement augmentée en cas de crise sanitaire. Une bonne collaboration entre institutions privées et publiques – échange de matériel et de personnel soignant, répartition selon le degré de maladie – doit permettre d'atteindre ce but. Cette coopération est prévue dans la LEp. Une division du pays en 5-6 régions doit être envisagée en vue d'une future crise sanitaire. Celles-ci pourraient entre autres avoir la compétence de décider à partir de quel moment elles renoncent à procéder à des interventions non-urgentes.
- › **Personnel soignant** : les cantons garantissent qu'une part suffisante du personnel soignant soit formée en soins intensifs, afin qu'elle puisse rapidement être engagée en période de crise sanitaire. Durant la crise, nous avons constaté le besoin de former plus d'infirmières et infirmiers spécialisés en soins intensifs et anesthésie, davantage qu'en soins généraux. Cet aspect-là doit être pris en compte dans la mise en œuvre du contre-projet à l'initiative sur les soins infirmiers. Le personnel soignant spécialisé doit être prioritaire sur les ressources de l'armée : que le personnel soignant compétant soit en RHT, alors que des civilistes doivent quitter leur travail pour rejoindre les hôpitaux n'est pas justifiable.
- › **Coûts** : le système de financement de la Lamal s'est montré résilient durant la crise. Une épidémie ne doit pas servir de prétexte pour que la Confédération ou les cantons n'interviennent dans les finances des caisses maladie et dans la procédure de fixation des primes. Rien ne justifie une suppression de la franchise. Les primes ne doivent être ni gelées, ni plafonnées.
- › **Financement** : les cantons doivent en principe couvrir les frais de prestations de mise à disposition des hôpitaux publics et privés. Ce n'est ni à la Confédération, ni aux assureurs et assurés, de couvrir ces coûts.
- › **Approvisionnement** : les médicaments, les vaccins et le matériel médical considérés comme étant essentiels en période de crise sanitaire doivent - dans la mesure du possible - être listés. Des mesures visant à renforcer la sécurité de leur approvisionnement doivent ensuite être prises, tant en Suisse qu'en coordination avec l'étranger.
- › **Médicaments** : le commerce en ligne de médicaments doit être facilité, en Suisse. Ce faisant, la sécurité de l'approvisionnement en période de crise sera améliorée.
- › **Numérisation** : la Suisse rattrape rapidement son retard et devient leader en la matière. La base légale destinée à autoriser une application pour le COVID-19 doit être revue pour pouvoir servir en cas de nouvelle pandémie.
- › **Données** : la Suisse dispose d'une stratégie claire dans ce domaine. La collecte, le transfert et l'analyse des données sanitaires doivent être numérisées et standardisées, tant en période de crise qu'en temps normal. Ces données sont accessibles au public, pour autant qu'elles ne soient pas sensibles.
- › **Réformes** : le financement uniforme de l'ambulatoire et du stationnaire doit rapidement voir le jour.